



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Objectifs 2007

des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale

selon l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997
sur l'organisation du gouvernement
et de l'administration

(décision du Conseil fédéral du 29 novembre 2006)

Table de matières

Introduction	1
Objectifs 2007 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale	
Chancellerie fédérale	2
Département des affaires étrangères	4
Département de l'intérieur	7
Département de justice et police	12
Département de la défense, de la protection de la population et des sports	16
Département des finances	21
Département de l'économie	24
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	29
Annexes	
1 Les objectifs 2007 du Conseil fédéral: vue d'ensemble	32
2 Principaux objets parlementaires planifiés pour 2007	35

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la LOGA, les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

La planification annuelle des départements ne comprend pas uniquement leurs propres objectifs; elle doit intégrer les objectifs annuels du Conseil fédéral. Les départements sont toutefois responsables de leurs objectifs. Ils ont tout loisir de préciser – et surtout de concrétiser – les objectifs du Conseil fédéral, qui forment simplement un cadre, ou de les reprendre tels quels. De même, ils sont censés étoffer la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant notamment des objets relevant de leur compétence.

Cette adéquation sur le fond ressort de la présentation des objectifs. Pour faciliter la communication aux niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

Les objectifs 2007 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale formeront la base du Rapport du Conseil fédéral sur les points essentiels de la gestion de l'administration en 2007 (Rapport de gestion, volume II), que le Conseil fédéral approuvera au printemps 2008.

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2007

Chancellerie fédérale

Objectifs pour 2007	Mesures à prendre en 2007 *cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2007
Objectif 1	
Consolider la qualité des prestations fournies	<ul style="list-style-type: none">- La nouvelle identité visuelle de la Confédération (CD Bund) est totalement mise en place; la qualité et l'organisation sont assurées pour l'avenir- Les portails Internet et Intranet de la Chancellerie fédérale (qualité linguistique) ont été vérifiés depuis l'introduction du système de gestion du contenu (SCG; CMS en anglais)- Toutes les unités organisationnelles ont soumis leur travail et les prestations qu'elles fournissent à un contrôle de la qualité
Objectif 2	
Créer les conditions de l'introduction de GEVER	<ul style="list-style-type: none">- Un plan d'enregistrement consolidé a été établi; sa réalisation a reçu le feu vert de la hiérarchie- Les autorisations (lecture /écriture) ont été définies et mises en place- Les critères de l'archivage des données électroniques ont été établis- Les résultats des travaux préparant l'installation d'un nouveau système GEVER basé sur SharePoint sont disponibles- Les conditions favorisant le travail électronique (cyberadministration / cyberparlement) ont été créées
Objectif 3	
Préparer l'élection du Conseil national dans les délais et faire qu'elle se déroule correctement	<ul style="list-style-type: none">- Le registre des partis politiques a été mis à jour dans les délais impartis- La notice explicative destinée aux électeurs est réalisée et publiée

	<ul style="list-style-type: none"> – La Chancellerie fédérale a pris une part active à l'information des électeurs – Le rapport que le Conseil fédéral doit remettre au Conseil national pour approbation a été établi dans les délais – La Chancellerie fédérale a pris position de manière convaincante et en respectant les délais sur tous les recours adressés au Tribunal fédéral – Le Conseil national peut entamer la nouvelle législature sans heurt le 3 décembre 2007
Objectif 4	
Préparer avec compétence le rapport sur le Programme de la législature 2007-2011	<ul style="list-style-type: none"> – Les nouvelles exigences de la loi ont été traduites en concepts – Le Programme de la législature est en phase parfaite avec les autres programmes – Le Conseil fédéral a discuté la première mouture du rapport à la fin de 2007 et décidé de la marche à suivre
Objectif 5	
Etablir et mener à terme les projets de réforme de l'administration	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant l'adaptation du droit fédéral dans le cadre de la réorganisation des commissions extraparlimentaires* – Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant l'adaptation des lois en rapport avec l'examen formel du droit fédéral* – Dans le cadre du projet « Bibliothèques », ont été définis les secteurs de la BCPAF qui seront transférés au Parlement et réglées la question du futur site de ladite bibliothèque et celle de sa collaboration avec la Bibliothèque militaire fédérale et la direction du projet – Tous les mandats adressés à la Chancellerie fédérale dans le cadre du projet de simplification des procédures ont été remplis

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2007

Département des affaires étrangères

Objectifs pour 2007	Mesures à prendre en 2007 <small>*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2007</small>
Objectif 1	
Renforcement et approfondissement de la coopération avec l'Union européenne	<ul style="list-style-type: none">– Le message sur la contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie est approuvé par le Conseil fédéral*– Les accords-cadres bilatéraux avec les nouveaux pays membres de l'UE concernant la mise en œuvre de la contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie sont signés et ratifiés*– Les mesures préparatoires nécessaires à la mise en œuvre des accords d'association à Schengen/Dublin (concernant notamment l'évaluation) ont été prises et le Conseil fédéral s'est prononcé sur les développements relatifs à l'acquis de Schengen/Dublin. Le cas échéant, les messages afférents sont adoptés*– Les discussions exploratoires concernant le libre-échange des produits agricoles, la participation au programme Galileo, les AOC et la santé publique sont achevées; le cas échéant, des négociations sont engagées avec l'UE*– Les négociations avec l'UE dans le domaine de l'électricité ont débuté ; le cas échéant, un accord est conclu*– Les négociations concernant le renouvellement de l'accord MEDIA et de l'accord sur la recherche, et celles portant sur un accord sur l'éducation sont achevées– Le message concernant la participation de la Suisse aux programmes européens d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse pendant les années 2008 à 2013 est approuvé*

	<ul style="list-style-type: none"> – Le mandat de négociation en vue de l’extension de l’accord sur la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie est approuvé et les négociations sont engagées avec l’Union européenne* – Le rapport sur le fédéralisme et sur les moyens de préserver le sens du fédéralisme dans les différentes options de politique européenne (en réponse au Po. Pfisterer Thomas 01.3160) est adopté*
Objectif 2	
Renforcement de la coopération avec les pays en développement et en transition	<ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant la continuation de la coopération technique et de l’aide financière en faveur des pays en développement 2008 - 2011 est approuvé par le Conseil fédéral* – Le message sur la poursuite de la coopération avec les États de l’Europe de l’Est et de la CEI (IVème crédit-cadre) est approuvé par le Conseil fédéral* – Le rapport sur l’engagement spécifique de la coopération suisse au développement en faveur des enfants (en réponse au Po. Gadiant 05.3747) est adopté* – Le rapport sur l’amélioration de l’efficacité et de l’efficience de la coopération suisse au développement (en réponse au Po. CPE-CE 05.3711) est adopté* – Le rapport sur les biens publics mondiaux (en réponse au Po. Gadiant 02.3625) est adopté* – Le rapport sur le mode de calcul utilisé par la Suisse en matière d’aide publique au développement (en réponse à la Mo. Groupe radical-libéral 05.3017) est adopté*
Objectif 3	
Engagement en faveur du processus de réforme des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none"> – Par son action diplomatique à l’ONU, la Suisse a contribué: <ul style="list-style-type: none"> - à la consolidation institutionnelle du Conseil des droits de l'homme établi à Genève - à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité

	<ul style="list-style-type: none"> - au renforcement de la cohérence et l'efficacité des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement et l'aide humanitaire - au renforcement du contrôle de la gestion interne au sein de l'ONU et du système onusien – Des interventions ont été accomplies auprès des organisations internationales pour promouvoir le recrutement de ressortissants suisses
Objectif 4	
Engagement de la Suisse dans les domaines de la paix et des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> – Les deuxième et troisième rapports sur la mise en œuvre de la Convention de 1989 relative aux droits de l'enfant sont approuvés par le Conseil fédéral – Le deuxième rapport sur la mise en œuvre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe de 1995 pour la protection des minorités nationales est approuvé par le Conseil fédéral – Le message concernant la poursuite des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme est approuvé par le Conseil fédéral* – Le message concernant la poursuite du financement des trois centres genevois consacrés à la politique de sécurité et d'activités connexes est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 5	
Consolidation du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte	<ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant l'octroi d'un prêt à la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI) en vue de la construction à Gland d'un bâtiment destiné à l'Union mondiale pour la nature (UICN) est adopté par le Conseil fédéral
Objectif 6	
Promotion de la présence et de l'image de la Suisse à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant la participation de la Suisse à l'exposition universelle de 2010 à Shanghai est approuvé par le Conseil fédéral*

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2007

Département de l'intérieur

Objectifs pour 2007	Mesures à prendre en 2007 *cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2007
Objectif 1	
Aide aux hautes écoles	<ul style="list-style-type: none">– La consultation relative à la nouvelle loi-cadre sur les hautes écoles est achevée*– La consultation relative à la révision partielle de la loi sur les EPF (domaine immobilier) est achevée et le message est approuvé*
Objectif 2	
Positionnement de la Suisse dans l'espace européen de la recherche et de la formation	<ul style="list-style-type: none">– L'accord de coopération scientifique et technologique entre la Suisse et l'UE est renouvelé– Le message concernant la participation de la Suisse aux programmes européens d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse pendant les années 2008 à 2013 est approuvé*
Objectif 3	
Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation 2008–2011	<ul style="list-style-type: none">– Le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011 est approuvé*– Les nouveaux Programmes nationaux de recherche (PNR) sont lancés
Objectif 4	
Réforme structurelle de la prévoyance professionnelle	<ul style="list-style-type: none">– Le message sur l'optimisation de la surveillance de la prévoyance professionnelle est adopté*
Objectif 5	
Assainissement des institutions de prévoyance de droit public	<ul style="list-style-type: none">– Le Conseil fédéral a pris connaissance des propositions de la commission d'experts pour une nouvelle réglementation du financement des caisses de pensions de droit public et arrêté la suite des travaux, en coordination avec ceux liés à l'initiative parlementaire Beck (03.432 LPP. Abrogation de l'art. 69, al. 2)

Objectif 6	
Mise en vigueur de la 5^e révision de l'AI	<ul style="list-style-type: none"> – La 5^e révision de l'AI est mise en vigueur. Les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la révision sont prises et les modifications nécessaires du règlement sont adoptées*
Objectif 7	
Rapports sur la politique de la vieillesse, de l'enfance et de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport stratégique sur la politique suisse de la vieillesse est adopté (en réponse au postulat Leutenegger Oberholzer 03.3541)* – Le rapport sur une loi-cadre pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse est adopté (en réponse au postulat Janiak 00.3469)*
Objectif 8	
Poursuite de la réglementation entamée dans le domaine de la médecine humaine	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport sur la procédure de consultation concernant la disposition constitutionnelle et la loi fédérale relatives à la recherche sur l'être humain est achevé. Le Conseil fédéral a arrêté la suite des travaux* – Le message sur l'article constitutionnel relatif à la recherche sur l'être humain est adopté* – Le Conseil fédéral a mis en vigueur la loi sur la transplantation
Objectif 9	
Sûreté de l'approvisionnement des hôpitaux en médicaments	<ul style="list-style-type: none"> – Le message relatif à la révision partielle de la loi sur les produits thérapeutiques est adopté*
Objectif 10	
Révision de la loi sur les denrées alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> – La consultation relative à la révision de la loi sur les denrées alimentaires (adaptation intégrale par rapport au droit européen et séparation du domaine du tabac, qui est réglementé dans une nouvelle loi) est ouverte
Objectif 11	
Décision concernant trois programmes nationaux de prévention	<ul style="list-style-type: none"> – Les programmes nationaux de prévention dans les trois domaines alcool, tabac, alimentation et mouvement sont adoptés par le Conseil fédéral

Objectif 12	
Adoption de rapports de base	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport concernant la nouvelle réglementation en matière de prévention et de promotion de la santé (en réponse aux postulats 05.3161 Humbel Näf et 05.3230 de la CSSS-CE) est approuvé* – Le rapport sur les mesures à prendre en ce qui concerne la technologie RFID (en réponse au postulat 05.3053 Allemann) est approuvé* – Le rapport sur les risques potentiels des réseaux sans fil (en réponse au postulat Allemann 04.3594 est adopté*
Objectif 13	
Clarifications dans le domaine des professions de la santé	<ul style="list-style-type: none"> – Les résultats de la consultation concernant la loi fédérale sur les professions de la psychologie sont analysés. Le Conseil fédéral a arrêté la suite des travaux* – La loi sur les professions médicales et les bases légales subordonnées (ordonnance sur les diplômes fédéraux et la formation postgrade, ordonnance sur les écoles de chiropratique) sont entrées en vigueur
Objectif 14	
Stratégie complémentaire Migration et santé	<ul style="list-style-type: none"> – La stratégie complémentaire dans le domaine Migration et santé, élaborée avec le concours du DFJP pour la période 2008 à 2013, est approuvée* – Le plan de mesures élaboré à partir de la décision du Conseil fédéral est prêt
Objectif 15	
Négociations entre la Suisse et la CE dans le domaine de la protection de la santé et des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Les négociations avec la Commission européenne visant la collaboration dans le domaine de la protection de la santé et des consommateurs sont terminées*
Objectif 16	
Révision de la loi sur l'assurance-accidents	<ul style="list-style-type: none"> – Le message relatif à la révision de la loi sur l'assurance-accidents est adopté*
Objectif 17	
Stratégie e-health	<ul style="list-style-type: none"> – La stratégie et les mesures visant à utiliser les technologies d'information et de communication dans le domaine de la santé sont adoptées

Objectif 18	
Catalogue de prestations de l'assurance-maladie et de l'assurance-qualité	<ul style="list-style-type: none"> – Les listes des médicaments, des analyses et des moyens et appareils sont révisées – L'évaluation périodique des prestations du point de vue de leur efficacité, adéquation et économicité est poursuivie – La mise en œuvre de la motion 04.3624 de la CSSS-N est engagée ; des indicateurs de qualité transparents et comparables sont recensés dans les hôpitaux
Objectif 19	
Promotion et diffusion de la diversité culturelle	<ul style="list-style-type: none"> – Les messages relatifs à la loi sur l'encouragement de la culture et à la révision de la loi concernant Pro Helvetia sont approuvés* – Le message sur le financement des activités de la fondation Pro Helvetia dans les années 2008 à 2011 est approuvé* – Il a été pris acte des résultats de la consultation relative à la ratification de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et le message a été approuvé* – Le message relatif au plafond de dépenses pour l'encouragement du cinéma pour les années de 2008 à 2011 est approuvé*
Objectif 20	
Sauvegarde et diffusion du patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> – Le nouveau message à l'appui de la loi fédérale concernant le Musée national suisse est approuvé* – Il a été pris acte des résultats de la consultation relative à la ratification de la convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le message est approuvé*
Objectif 21	
Mise en œuvre des mesures décidées par le Conseil fédéral à la suite de l'évaluation de l'efficacité de la loi sur l'égalité	<ul style="list-style-type: none"> – Les recommandations sur la manière d'établir des expertises salariales lors de procédures en matière d'égalité de salaires sont publiées – Les conditions d'octroi des aides financières selon la loi sur l'égalité sont adaptées de manière à ce que ces aides puissent être versées directement aux entreprises

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2007

Département de justice et police

Objectifs pour 2007	Mesures à prendre en 2007 <small>*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2007</small>
Objectif 1	
Renforcer la place économique suisse et optimiser les conditions cadre de l'économie	<ul style="list-style-type: none">– Entrée en vigueur du nouveau droit de la Sàrl, en particulier de l'adaptation de l'ordonnance sur le registre du commerce– Entrée en vigueur du nouveau droit de la révision. L'autorité de surveillance en matière de révision est opérationnelle– Fin de la consultation sur la révision du droit de la société anonyme et adoption du message*– Consultation relative au projet de révision de la Convention de Lugano et adoption du message*– Evaluation des résultats de la consultation relative à la réglementation de la profession d'agent de brevets et à la création d'un tribunal fédéral des brevets. Le Conseil fédéral prend une décision quant à la suite des travaux*– La consultation relative à des modifications législatives destinées à renforcer la protection de la marque « Suisse » est ouverte*– Achèvement des travaux de mise en œuvre de la révision de la métrologie légale : organisation de la surveillance du marché pour les instruments de mesure introduits selon la nouvelle procédure, entrée en fonction de l'organe de coordination des autorités fédérales dans le domaine de surveillance desquelles des instruments de mesure sont utilisés– La question de la participation de la Suisse au futur programme européen de recherche en métrologie est réglée, en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), de

	<p>même que la question de l'application de l'art. 169 de la Charte de l'UE</p> <ul style="list-style-type: none"> – Adoption du message relatif à une révision du code civil (droits réels immobiliers et droit du registre foncier)*
Objectif 2	
Mesures dans le domaine de la migration	<ul style="list-style-type: none"> – Procédure de consultation relative aux ordonnances d'application des nouvelles lois sur les étrangers et sur l'asile. Les résultats sont soumis au Conseil fédéral pour qu'il en prenne acte – Entrée en vigueur, par étapes, de ces lois – Préparation des ordonnances 1 à 3 sur l'asile et l'ordonnance relative à la loi sur les étrangers en vue de leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 – Adoption du mandat de négociation en vue de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie et début des négociations avec l'Union européenne* – Introduction du système d'information central sur la migration (SYMIC) – Lancement des travaux de mise en œuvre liés à l'association à Schengen/Dublin (politique et pratique en matière de visas, Eurodac, système d'information en matière de visas, mise en consultation des modifications à apporter à diverses lois et ordonnances). Adoption des éventuels messages relatifs à la mise en œuvre de Schengen/Dublin* – Fusion de la Commission fédérale des étrangers (CFE) et de la Commission fédérale des réfugiés (CFR) – Mise au point de l'avis du Conseil fédéral sur l'Iv.pa. Lustenberger relative à la loi sur la nationalité
Objectif 3	
Continuer à développer des mesures de politique d'intégration dans le domaine des étrangers	<ul style="list-style-type: none"> – Fin des projets pilotes lancés dans le cadre du projet « Intégration professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire » et livraison des premières évaluations

	<ul style="list-style-type: none"> – Définition des mesures à prendre en matière d'intégration. Le Conseil fédéral adopte le rapport sur l'introduction de mesures d'intégration. La procédure de mise en œuvre de ces mesures est établie et les premières mesures sont mises en œuvre*
Objectif 4	
Renforcer la coopération internationale dans le domaine migratoire	<ul style="list-style-type: none"> – Ouverture, et dans certains cas conclusion, de négociations avec différents pays en vue d'arriver à des accords de réadmission – Choix des pays pouvant être considérés comme prioritaires pour la conclusion de partenariats dans le domaine des migrations selon l'art. 100 LEtr et définition des premières mesures de mise en œuvre
Objectif 5	
Renforcer la sécurité et lutter contre la criminalité	<ul style="list-style-type: none"> – Consultation sur la création d'une base constitutionnelle pour des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (hooliganisme) et adoption du message* – Ouverture d'une procédure de consultation sur l'avant-projet de loi fédérale sur les autorités pénales de la Confédération (loi d'introduction du code de procédure pénal suisse)* – Adoption du message relatif à la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption* – Adoption du message relatif à la révision de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sécurité intérieure, concernant les moyens spéciaux de recherche d'informations (LMSI II)* – Adoption par le Conseil fédéral des principales modifications d'ordonnances rendues nécessaires par l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (LSIP)
Objectif 6	
Optimiser la coopération internationale en matière judiciaire et policière	<ul style="list-style-type: none"> – Signature de l'extension de l'accord de coopération policière avec la France*

	<ul style="list-style-type: none"> – Adoption du message relatif à un accord de coopération policière avec la Bosnie et Herzégovine* – Décision du Conseil fédéral concernant l'extension du mandat de coopération avec l'Office européen de police Europol – Adoption du message relatif au traité d'entraide judiciaire en matière pénale avec le Brésil* – Adoption du message relatif au traité d'entraide judiciaire en matière pénale avec le Chili* – Début des négociations avec l'Union européenne en vue de l'élaboration d'un accord de coopération avec Eurojust
Objectif 7	
Créer les bases de l'introduction définitive de documents de voyage suisses biométriques reconnus internationalement	<ul style="list-style-type: none"> – Adoption du message relatif à la révision de la loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses (loi sur les documents d'identité, LDI) concernant l'intégration de données biométriques dans les documents de voyages*
Objectif 8	
Renforcer les relations internationales	<ul style="list-style-type: none"> – Adoption du message relatif à la loi fédérale sur les enlèvements internationaux d'enfants ainsi qu'aux conventions de La Haye sur la protection des enfants et sur la protection internationale des adultes*

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2007

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectifs pour 2007	Mesures pour 2007 *cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2007
Objectif 1	
Concrétiser par étapes les phases clés de l'évolution du DDPS	<ul style="list-style-type: none">– Les principes du développement du département ont été développés à partir de la Vision DDPS– Les points relatifs aux tâches de l'armée en matière de sûreté intérieure et approuvés dans le rapport adressé à l'organe politique qu'est la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et au DDPS sont appliqués et la plate-forme CCDJP-DDPS est institutionnalisée
Objectif 2	
Développer l'armée	<ul style="list-style-type: none">– Le rapport sur l'état de la mise en œuvre et sur le développement de l'armée XXI (selon l'art. 149b LAAM) est approuvé par le Conseil fédéral, à l'intention du Parlement*– Le message relatif à la Révision 09 de la législation militaire est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 3	
Renforcer la confiance envers le département	<ul style="list-style-type: none">– L'appui et le soutien apporté au chef du DDPS dans ses fonctions en tant que personnalité publique sont optimisés
Objectif 4	
Promouvoir l'image de marque du département et favoriser le sentiment d'acceptation de l'armée	<ul style="list-style-type: none">– L'image du DDPS et de ses organes exécutifs s'est sensiblement améliorée. Rapports positifs dans les médias sur les prestations de l'armée et entrée en scène des responsables du plus haut niveau. Diverses prestations apparaissent dans un contexte global et donnent une image de stabilité, tant à l'intérieur du département qu'envers l'extérieur

<p>Objectif 5</p>	
<p>Appliquer la procédure de réduction du personnel et mettre en œuvre les stratégies en matière de personnel du DDPS</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les projets de réduction du personnel sont strictement suivis et la réduction du personnel se déroule selon les principes de la migration du personnel du DDPS et en fonction des conditions fixées au niveau de la Confédération – Les concepts de la politique du personnel et les instruments utilisés dans le cadre des stratégies en matière de personnel du DDPS sont strictement appliqués
<p>Objectif 6</p>	
<p>Introduire et optimiser le NMC au DDPS</p>	<ul style="list-style-type: none"> – En 2007, le NMC est stabilisé au sein du DDPS et optimisé où cela s'avère nécessaire
<p>Objectif 7</p>	
<p>Appliquer les nouveaux mécanismes de gestion TIC du DDPS</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Le modèle IT-Governance du DDPS (structures, processus, organes) est appliqué – Le mandat de prestations pour le fournisseur de prestations informatiques qu'est la Base d'aide au commandement (BAC) est établi
<p>Objectif 8</p>	
<p>Concrétiser la politique de sécurité, les engagements et le développement de l'armée</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les affaires importantes du DDPS (en particulier celles qui sont présentées au Conseil fédéral et au Parlement) sont fonction des données de la politique intérieure et de la politique de sécurité; elles sont formulées de façon claire et compréhensible – Le message sur les engagements subsidiaires de l'armée après 2007 pour appuyer les autorités civiles (AMBA CENTRO, LITHOS, TIGER/FOX) est approuvé par le Conseil fédéral* – Le message relatif à l'ouverture d'un crédit-cadre pour la poursuite de l'appui accordé aux trois centres de Genève et des activités annexes au cours des années 2008 à 2011 est approuvé par le Conseil fédéral* – Les mesures préliminaires prises pour l'étape de développement 2008 à 2011 de l'armée sont soutenues politiquement et visent l'efficacité

	<ul style="list-style-type: none"> – La politique suisse de maîtrise des armements et de désarmement est développée, en portant une attention toute particulière sur la non-prolifération d'armes de destruction massive et sur le renforcement des instruments disponibles dans ce domaine
Objectif 9	
Créer et développer les capacités dans le domaine de la conduite de l'armée (C4I et ISTAR)	<ul style="list-style-type: none"> – Les objectifs C4I (Command [commandement], Control [direction de l'engagement], Communications [télécommunications], Computers [systèmes informatiques], Information [information]) sont concrétisés, conformément à la planification – Les objectifs ISTAR (Intelligence [service de renseignement], Surveillance, Target Acquisition [acquisition des buts], Reconnaissance) sont concrétisés, conformément à la planification
Objectif 10	
Concrétiser et consolider l'étape de développement 2008/11	<ul style="list-style-type: none"> – Les ordonnances relatives aux modifications de l'organisation de l'armée et à la loi fédérale sur les mesures visant à améliorer les finances fédérales sont approuvées et entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les conditions permettant de concrétiser l'étape de développement 08/11 sont ainsi créées* – L'occupation / la réduction de l'infrastructure de l'armée, la poursuite de la réduction des systèmes d'armes et de l'approvisionnement sont réalisées, conformément aux exigences du département – Les bases permettant d'étendre la promotion militaire de la paix sont établies, conformément aux exigences du département
Objectif 11	
Maintenir les capacités par de nouvelles acquisitions, par l'augmentation ou le maintien de la valeur combattive	<ul style="list-style-type: none"> – Les capacités (moyen terme) et les prestations (court terme) nécessaires à l'accomplissement des tâches de l'armée sont assurées

Objectif 12	
Développer le domaine Défense	<ul style="list-style-type: none"> – Les bases stratégiques en rapport avec le développement du domaine D sont consolidées et communiquées – Le processus de reconversion et de réduction du personnel est mis en œuvre, conformément aux exigences du département – Les objectifs des systèmes logistiques et d'économie d'entreprise de la Défense sont concrétisés, conformément à la planification
Objectif 13	
Consolider le groupe Armasuisse	<ul style="list-style-type: none"> – La consolidation est terminée – La poursuite du développement est fixée
Objectif 14	
Optimiser le processus d'acquisition	<ul style="list-style-type: none"> – Les mesures d'accélération sont prises – La gestion au DDPS des acquisitions est optimisée
Objectif 15	
Optimiser les principes de la recherche au DDPS	<ul style="list-style-type: none"> – Au DDPS, les principes de la recherche liée aux objectifs, aux éléments constitutifs et aux responsabilités sont définis
Objectif 16	
Mettre en vigueur la loi sur la géoinformation nouvellement créée (création de l'infrastructure nationale de données géographiques)	<ul style="list-style-type: none"> – La LGéo entre en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et les ordonnances d'exécution sont promulguées*
Objectif 17	
Développer la Coopération nationale pour la sécurité (CNS)	<ul style="list-style-type: none"> – La mise en réseau des instruments de politique de sécurité est optimisée – La coordination des activités dans le domaine de la protection d'infrastructures critiques est planifiée – La planification des mesures dans le domaine de la Protection ABC nationale est approuvée et le Conseil fédéral en a pris connaissance* – Les mesures d'optimisation issues du projet OWARNA (Optimierung von

	Warnung und Alarmierung bei Naturgefahren/n.d.t.: optimisation de l'alerte et de la transmission de l'alarme en cas de dangers naturels) sont appliquées
Objectif 18	
Développer la protection civile (PC)	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport sur la détermination des sites destinés aux installations et aux locaux de protection (en exécution de la Mo. CdF-CN 05.3715) est approuvé par le Conseil fédéral* – Les mesures visant l'optimisation de la protection civile sont définies
Objectif 19	
Concrétiser le concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse	<ul style="list-style-type: none"> – Les mesures 2007 du concept de politique du sport II (2007 à 2010) sont appliquées
Objectif 20	
Préparer l'UEFA EURO 08	<ul style="list-style-type: none"> – Les décisions de mise en application relatives à l'appui subsidiaire à fournir aux autorités civiles à l'occasion du Championnat d'Europe de football 2008 sont prises par le Conseil fédéral* – Le type et l'étendue des prestations de la Confédération sont minutieusement définis – Les mesures sont appliquées, conformément à la planification
Objectif 21	
Promouvoir le sport et lutter contre le dopage	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a mis en consultation une nouvelle loi sur la promotion du sport* – Le message concernant l'octroi d'aides financières pour des installations sportives d'importance nationale (CISIN 3) est approuvé par le Conseil fédéral* – Le message relatif à la lutte contre le dopage est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 22	
Appliquer la stratégie au sein de l'Office fédéral du sport	<ul style="list-style-type: none"> – Les mesures prévues pour les quatre domaines stratégiques (promotion du sport et de l'activité physique, formation, sport d'élite et fair-play et sécurité) sont

	appliquées, conformément à la planification
--	--

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2007

Département des finances

Objectifs pour 2007	Mesures à prendre en 2007 *cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2007
Objectif 1	
Examen des tâches	<ul style="list-style-type: none"> – Un plan d'action contenant des propositions concernant des mesures d'abandon et de réforme a été élaboré* – Le dialogue avec les cantons, les partis politiques et les partenaires sociaux a été engagé*
Objectif 2	
Examen des subventions	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a fait adopter le troisième rapport sur les subventions*
Objectif 3	
Externalisation et gestion de tâches de la Confédération (gouvernement d'entreprise)	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a fait adopter le calendrier de la mise en œuvre du rapport sur le gouvernement d'entreprise
Objectif 4	
Nouveau modèle comptable (NMC)	<ul style="list-style-type: none"> – La mise en œuvre dans l'administration fédérale et dans les unités devant être consolidées est achevée
Objectif 5	
Fonds en déshérence	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral s'est prononcé sur les solutions envisageables, soit loi fédérale ou révision de lois existantes (lois sur les marchés financiers ou droit privé), et a fait adopter le message*
Objectif 6	
Loi fédérale sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA)	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a fait adopter les actes législatifs concernant la mise en œuvre de la surveillance
Objectif 7	
Recommandations du GAFI	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a fait adopter le message sur la suite des opérations concernant la mise en œuvre des 40 recommandations*

Objectif 8	
Nouvelle politique du personnel	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a arrêté les principes de la réorientation de la politique du personnel et de sa mise en œuvre – Le Conseil fédéral a fait adopter le message concernant la réforme du droit du personnel fédéral*
Objectif 9	
Réforme de la TVA	<ul style="list-style-type: none"> – La consultation portant sur la simplification du système de TVA est achevée et a fait l'objet d'une évaluation* – Le Conseil fédéral a décidé de la suite des travaux*
Objectif 10	
Réforme de l'imposition du couple et de la famille	<ul style="list-style-type: none"> – La consultation portant sur le choix du système (splitting/imposition individuelle/droit d'option ou double barème) est achevée* – Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 11	
Loi fédérale sur la redevance pour l'utilisation des routes nationales	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 12	
Révision de la loi sur l'imposition du tabac	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 13	
Loi fédérale sur les marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> – La procédure de consultation est ouverte*
Objectif 14	
Stratégie suisse en matière de cyberadministration	<ul style="list-style-type: none"> – Le groupe de pilotage est constitué – Le secrétariat est opérationnel – Les instruments sont disponibles (catalogue des projets prioritaires, plan de mesures, tableau de bord)
Objectif 15	
Réforme de l'administration fédérale	<ul style="list-style-type: none"> – Le délégué a remis son rapport final et l'organisation centrale de projet a été dissoute* – La mise en œuvre est achevée dans les différents domaines; pour les projets

	encore en cours au-delà de 2007, le Conseil fédéral a décidé des mesures d'accompagnement*
Objectif 16	
Nouvelle répartition des tâches et nouvelles formes de collaboration entre la Confédération et les cantons	<ul style="list-style-type: none">– La consultation portant sur l'adaptation des ordonnances à la législation d'exécution de la nouvelle répartition des tâches et des nouvelles formes de collaboration est achevée et les ordonnances en question ont été adoptées*– L'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges a été adoptée*

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2007

Département de l'économie

Objectifs pour 2007	Mesures à prendre en 2007
	*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2007
Objectif 1	
Concrétisation des éléments de la future politique de croissance	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport 2007 sur la croissance, assortie d'une évaluation de la politique de croissance menée jusqu'à présent et d'une estimation du potentiel de croissance, est prêt – Une proposition concernant un deuxième train de mesures en faveur de la croissance a été présentée au Conseil fédéral – Les mesures proposées dans le cadre du deuxième train de mesures pour la croissance sont approuvées par le Conseil fédéral et intégrées au programme de législature 2007–2011*
Objectif 2	
Révision de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce	<ul style="list-style-type: none"> – Les résultats de la consultation ont été évalués et une décision a été prise quant à la suite des travaux
Objectif 3	
Elaboration de la nouvelle loi-cadre sur les hautes écoles	<ul style="list-style-type: none"> – Le DFE élabore, en collaboration avec le DFI et la CDIP, le projet de la nouvelle loi-cadre sur les hautes écoles destiné à être mis en consultation – Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la nouvelle loi-cadre sur les hautes écoles*
Objectif 4	
Approbation du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011	<ul style="list-style-type: none"> – Le message est approuvé par le Conseil fédéral*

Objectif 5	
Participation de la Suisse aux programmes de l'UE dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse pendant les années 2008 à 2013	<ul style="list-style-type: none"> – Le message est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 6	
Définition des bases légales de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral s'est prononcé sur les bases légales et le positionnement de la CTI*
Objectif 7	
Pilotage de la politique de la formation	<ul style="list-style-type: none"> – En collaboration avec les cantons, le DFE a identifié, sur la base du rapport 2006 sur l'éducation en Suisse, les questions se posant à moyen terme dans le domaine du pilotage de la politique de la formation qui relèvent de sa compétence
Objectif 8	
Intégration de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) dans le 3^e cercle	<ul style="list-style-type: none"> – L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) est intégré dans le 3^e cercle (subordonné au SG DFE) – L'IFFP s'est positionné en tant que centre de compétence pour les questions relatives à la formation professionnelle
Objectif 9	
Amélioration de la compétitivité du secteur agroalimentaire	<ul style="list-style-type: none"> – Les ordonnances relatives à la mise en œuvre de la Politique agricole 2007 et de la Politique agricole 2011 sont édictées – Le 8^e Rapport agricole, consacré à l'examen du développement durable de l'agriculture, est publié
Objectif 10	
Développement de l'Accord vétérinaire faisant partie de l'Accord agricole Suisse - CE	<ul style="list-style-type: none"> – L'ordonnance sur l'importation et l'exportation d'animaux et de produits animaux est totalement révisée – L'ordonnance sur la conservation des espèces est totalement révisée
Objectif 11	
Renforcement et approfondissement de la collaboration avec l'Union européenne	<ul style="list-style-type: none"> – Les mesures préparatoires nécessaires à la mise en œuvre des accords d'association à Schengen/Dublin (concernant notamment l'évaluation) ont été prises et le Conseil

	<p>fédéral s'est prononcé sur les développements relatifs à l'acquis de Schengen/Dublin. Le cas échéant, les messages afférents sont adoptés*</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les négociations sur la reconnaissance réciproque de désignations protégées (AOC et IGP) ont bien progressé* – Les discussions exploratoires dans les domaines agriculture (ALE avec l'UE), participation au programme Galileo et santé publique sont achevées; le cas échéant, des négociations ont été entamées avec l'UE* – Les négociations avec l'UE dans le domaine de l'électricité sont entamées; le cas échéant, un accord est conclu* – Les négociations concernant le renouvellement de l'accord MEDIA (MEDIA Plus et MEDIA Recherche) ainsi que celles portant sur un accord dans le domaine de la formation sont achevées – Le rapport sur le fédéralisme présentant les différentes options en matière de politique européenne (en réponse au postulat Pfisterer Thomas 01.3160) a été adopté par le Conseil fédéral* – Le mandat de négociation en vue de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie est approuvé et les négociations sont engagées avec l'Union européenne*
<p>Objectif 12</p>	
<p>Mise en place du suivi concernant le référendum sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la contribution à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie* – Les accords-cadres bilatéraux avec les nouveaux Etats membres de l'UE concernant la mise en œuvre de la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie sont signés et ratifiés* – Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif au 4^e crédit-cadre concernant la coopération avec les pays de l'Est*

Objectif 13	
Initiative visant à relancer les négociations du cycle de Doha	<ul style="list-style-type: none"> – Une rencontre ministérielle informelle est organisée du WEF 2007 à Davos – La Suisse a remis des documents ou organisé des réunions concernant les sujets importants pour la Suisse (et peu contes-tés) tels que la facilitation des échanges commerciaux – La Suisse a renforcé la coalition dans les domaines de négociation où il existe de fortes divergences en ayant remis des documents ou organisé des rencontres
Objectif 14	
Développement du réseau d'accords de libre-échange avec des pays tiers	<ul style="list-style-type: none"> – Les négociations de l'AELE avec le Canada, l'Egypte, la Thaïlande, l'Algérie et le Conseil de coopération du Golfe sont achevées* – L'accord AELE-SACU est ratifié et les ordonnances concernées sont adaptées – Les études de faisabilité concernant des accords avec le Japon et l'Indonésie sont achevées, une décision est prise quant à la suite à donner et le Conseil fédéral a attribué les mandats de négociation* – L'ouverture de négociations avec la Chine, l'Inde, la Malaisie, la Colombie, Pérou, l'Ukraine, la Russie et le Mercosur est examinée et le Conseil fédéral a attribué les mandats de négociation*
Objectif 15	
Nouvelle conception de la promotion de l'image de la Suisse	<ul style="list-style-type: none"> – La réorientation de la conception de la promotion de la Suisse est achevée. Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au projet de loi fédérale sur Promotion Suisse* – Les arrêtés de financement dans le cadre du message global de promotion économique pour les années 2008 à 2011 (promotion de l'image de la Suisse, politique en faveur des PME, promotion des exportations) sont élaborés. Le Conseil fédéral a adopté le message global*

Objectif 16	
Révision de l'ordonnance sur le droit du bail	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la procédure de consultation – Le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance
Objectif 17	
Détermination des réserves obligatoires pour les quatre prochaines années	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport relatif à la politique en matière de réserves obligatoires pour les années 2008 à 2011 est approuvé par le département – Le Conseil fédéral a pris connaissance de ce rapport
Objectif 18	
Poursuite des mesures de politique économique et commerciale en matière de coopération au développement	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a approuvé le message et le crédit-cadre concernant la poursuite des mesures de politique économique et commerciale en matière de coopération au développement pour les années 2008 à 2012*
Objectif 19	
Maintien d'une flotte suffisante de navires de haute mer battant pavillon suisse	<ul style="list-style-type: none"> – Le message relatif à la modification de l'arrêté fédéral renouvelant le crédit-cadre pour cautionnement visant à garantir un nombre suffisant de navires de haute mer battant pavillon suisse est adopté par le Conseil fédéral*
Objectif 20	
Amélioration de la sécurité des produits	<ul style="list-style-type: none"> – Les résultats de la consultation sur la loi sur la sécurité des produits ont été évalués et une décision a été prise quant à la suite des travaux

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2007

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectifs pour 2007	Mesures à prendre en 2007 <small>*cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2007</small>
Objectif 1	
Analyse de l'état de l'environnement en Suisse	<ul style="list-style-type: none"> – La Suisse s'est prononcée sur les recommandations de l'OCDE concernant sa politique environnementale
Objectif 2	
Suite de la politique climatique	<ul style="list-style-type: none"> – La continuation de la politique climatique après 2012 est préparée au sein de l'administration
Objectif 3	
Traitement des initiatives populaires en suspens en matière d'environnement	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'initiative populaire fédérale « Sauver la forêt suisse » et la révision de la loi sur les forêts* – Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'initiative populaire fédérale « Eaux vivantes » (Initiative pour la renaturation)* – Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'initiative populaire fédérale « Droit de recours des organisations: Assez d'obstructionnisme - Plus de croissance pour la Suisse »*
Objectif 4	
Garantir un développement territorial durable et équilibré	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a adopté le rapport du Comité interdépartemental pour le développement durable sur l'avancement de la mise en œuvre du développement durable en Suisse* – Le rapport « Convention alpine et régions de montagne » (en exécution de la motion CEATE-CE 04.3260) est achevé

	<ul style="list-style-type: none"> – L'ordonnance d'exécution relative au fonds d'infrastructure est prête à entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008
Objectif 5	
Maintenir l'infrastructure des transports ferroviaires et l'intégrer au réseau européen	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a adopté le message sur la loi d'exécution de l'article constitutionnel sur la protection des Alpes (nouveau titre : message sur le projet législatif concernant le trafic marchandises)* – Le Conseil fédéral a adopté le message sur le futur développement de l'infrastructure ferroviaire*
Objectif 6	
Conserver l'infrastructure des routes nationales	<ul style="list-style-type: none"> – Un aperçu des mesures de construction destinées au développement des routes nationales est dressé – Une organisation et des procédures efficaces sont mises en place en vue de l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) au 1^{er} janvier 2008
Objectif 7	
Politique aéronautique et sécurité du transport aérien	<ul style="list-style-type: none"> – La procédure de consultation sur la révision de la loi sur l'aviation (inscription de principes de politique aéronautique, intégration de l'acquis communautaire applicable, réglementation des questions financières et modification de l'organisation des enquêtes sur les accidents d'aviation) est achevée et le message est adopté* – Le Conseil fédéral a adopté le message sur la modification de l'article 86 Cst. (financement spécial du transport aérien)* – Instrument efficace et fiable afin de promouvoir une culture globale de la sécurité (non punitif), le système de compte rendu d'événements destiné à l'industrie est mis en place – La négociation d'accords avec l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche concernant les services de navigation aérienne se poursuit

	<ul style="list-style-type: none"> – L'intégration de la Suisse dans le Ciel unique européen se poursuit – Les négociations avec l'Allemagne sur une nouvelle réglementation des conditions d'utilisation de l'espace aérien du sud de l'Allemagne continuent et si possible sont conclues
Objectif 8	
Orientation à long terme de la politique énergétique	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport stratégique sur les objectifs et les mesures à long terme en matière de politique énergétique est approuvé par le Conseil fédéral et les principaux éléments de la future politique énergétique sont définis*
Objectif 9	
Gestion des déchets nucléaires	<ul style="list-style-type: none"> – La partie 'Conception générale' du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes » (procédure de sélection des sites pour les déchets hautement radioactifs) est approuvée
Objectif 10	
Aménager et promouvoir la société de l'information	<ul style="list-style-type: none"> – La nouvelle concession SSR est octroyée et les zones de desserte pour les diffuseurs régionaux de programmes de radio et de télévision sont définies* – La nouvelle loi sur la radio et la télévision ainsi que les dispositions d'exécution y relatives sont entrées en vigueur* – Les concessions de radio et de télévision avec ou sans quote-part de la redevance sont mises au concours – Le service universel dans le domaine des télécommunications pour la nouvelle période de concession est garanti
Objectif 11	
Développer le marché postal et garantir le service public	<ul style="list-style-type: none"> – La consultation concernant la révision des lois sur la poste et sur l'organisation de la Poste est ouverte*

Les Objectifs 2007 du Conseil fédéral: vue d'ensemble

- Objectif 1: Renforcer la formation et la recherche
Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011 – Message relatif à la participation de la Suisse aux programmes de l'UE en faveur de l'éducation, de la formation et de la jeunesse pendant les années 2008 à 2013 – Envoi en consultation du projet de loi-cadre sur les hautes écoles – Révision partielle de la loi sur les EPF: message et envoi du projet en consultation – Message concernant l'article constitutionnel relatif à la recherche sur l'être humain et décision sur la suite à donner aux travaux concernant la loi – Loi fédérale sur les professions de la psychologie: évaluation des résultats de la consultation et décision sur la suite des travaux – Décision de principe sur la révision des bases légales relatives à la CTI – Création d'un règlement professionnel pour les agents de brevets et d'un tribunal fédéral des brevets : décision sur la suite à donner aux travaux
- Objectif 2: Réduire les entraves étatiques et accroître la compétitivité sur le marché intérieur
Décisions de principe relatives à un deuxième train de mesures en faveur de la croissance – Envoi en consultation du projet de révision de la législation sur la Poste – Envoi en consultation du projet de révision de la loi sur les marchés publics
- Objectif 3: Renforcer la confiance dans l'économie
Message relatif à la réglementation des avoirs non réclamés – Message portant mise en oeuvre des 40 recommandations du GAFI – Message relatif à la révision du droit de la société anonyme – Mise en vigueur de la législation sur la surveillance des activités de révision – Message relatif à la révision partielle du code civil (droits réels immobiliers et droit du registre foncier) – Consultation relative aux modifications de lois visant à améliorer la protection de la « marque Suisse »
- Objectif 4: Assurer l'équilibre des finances à long terme
Mesures d'abandon de tâches et de réformes résultant du réexamen des tâches – Troisième rapport sur l'examen des subventions fédérales
- Objectif 5: Poursuivre les réformes fiscales
Consultation sur le projet de simplification du système de la taxe sur la valeur ajoutée – Message sur le choix du système d'imposition des couples mariés et des familles – Message concernant la modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac
- Objectif 6: Préserver les ressources naturelles et mieux assurer l'approvisionnement énergétique
Message concernant l'initiative populaire fédérale « Sauvez la forêt suisse » et la révision de la loi sur les forêts – Rapport stratégique sur les objectifs et les mesures à long terme en matière de politique énergétique

- Objectif 7: Maintenir la capacité de l'infrastructure des transports et assurer le raccordement au réseau européen
Message concernant le projet sur le trafic des marchandises – Message concernant le futur développement de l'infrastructure ferroviaire – Consultation sur la modification de la loi sur l'aviation – Message concernant la modification de l'art 86 Cst. (financement spécial du transport aérien).
- Objectif 8: Façonner et promouvoir la société de l'information
Ordonnances d'exécution de la loi fédérale sur la géoinformation – Nouvelle concession SSR et aménagement des zones de desserte pour les diffuseurs régionaux de radio et télévision
- Objectif 9: Améliorer la capacité d'action et de réforme de l'Etat
Adaptation des ordonnances à la nouvelle répartition des tâches et aux nouvelles formes de coopération entre la Confédération et les cantons – Mise en œuvre de la réforme de l'administration fédérale et rapport final du délégué
- Objectif 10: Garantir le développement équilibré et durable du territoire
Stratégie 2007 pour le développement durable
- Objectif 11: Consolider les assurances sociales pour l'avenir et renforcer la prévention dans le domaine de la santé
Entrée en vigueur et mise en œuvre de la 5e révision de l'AI – Message relatif à la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle – Message concernant la révision de la loi fédérale sur l'assurance-accidents – Message relatif à la révision partielle de la loi sur les produits thérapeutiques – Stratégie « Migration et santé 2008–2013 »: décision quant à la suite des travaux – Clôture des négociations bilatérales avec l'UE dans le domaine de la santé publique
- Objectif 12: Redéfinir et positionner la politique culturelle et réorienter la politique du sport
Messages relatifs à la loi sur l'encouragement de la culture, à la révision de la loi concernant la fondation Pro Helvetia et au financement des activités de Pro Helvetia de 2008 à 2011 – Nouveau message relatif à la loi sur le Musée national suisse – Messages relatifs à la ratification des conventions de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles – Consultation relative à la révision de la loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports – Message concernant la modification des dispositions légales régissant la lutte contre le dopage – Message concernant l'octroi d'aides financières pour des installations sportives d'importance nationale (CISIN 3)
- Objectif 13: Encouragement de l'intégration des étrangers et extension de l'accord conclu avec l'UE sur la libre circulation des personnes
Mesures d'intégration des étrangers – Négociations relatives à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie

- Objectif 14: Consolidation et renforcement de la collaboration bilatérale avec l'Union européenne
Négociation d'autres accords bilatéraux – Adoption des mesures préparatoires nécessaires à la mise en application des accords Schengen/Dublin – Adoption du message relatif à la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie et conclusion de conventions-cadres bilatérales avec les nouveaux pays membres de l'UE
- Objectif 15: Poursuite de la coopération avec les pays en transition et les pays en développement
Message et crédit de programme concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement de 2008 à 2011 – Message et crédit de programme concernant la continuation des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement de 2008 à 2012 – Message sur la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI (IVe crédit-cadre)
- Objectif 16: Poursuite de l'engagement de la Suisse pour la paix, les droits de l'homme et le droit international humanitaire et en faveur du renforcement de l'ONU
Message concernant la poursuite des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme de 2008 à 2011 – Message relatif à l'ouverture d'un crédit-cadre pour la poursuite de l'appui accordé aux trois centres de Genève et des activités annexes au cours des années 2008 à 2011
- Objectif 17: Amélioration des perspectives des exportations suisses
Extension du réseau d'accords bilatéraux de libre échange: ouverture de négociations, notamment avec le Japon et l'Indonésie, conclusion des négociations avec l'Egypte, le Canada, la Thaïlande, le Conseil de coopération du Golfe et l'Algérie – Message concernant la loi fédérale sur Promotion Suisse
- Objectif 18: Mise en œuvre de la nouvelle politique de sécurité
Rapport sur la mise en œuvre d'Armée XXI et sur la poursuite du processus – Message concernant la révision 09 de la législation sur l'armée – Ordonnances sur les modifications de l'organisation de l'armée et relative à la loi fédérale instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales (mise en œuvre de l'étape de développement 2008/11) – Actes de mise en œuvre du service d'appui fourni par l'armée à l'occasion de l'EURO 2008 – Message concernant les engagements subsidiaires de l'armée pour soutenir les autorités civiles – Rapport de l'état des lieux concernant les constructions protégées et les abris – Actes de mise en œuvre du projet « Protection nationale ABC »
- Objectif 19: Amélioration de la coopération internationale, de la prévention et des structures internes de la justice et de la police
Message concernant la ratification de la Convention des Nations unies contre la corruption – Signature de l'Accord de coopération policière élargie avec la France – Message concernant la révision de la loi sur les documents d'identité – Message concernant une nouvelle disposition constitutionnelle pour lutter contre les actes de violence perpétrés lors de manifestations sportives (hooliganisme) – Message concernant la révision de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI 2) – Envoi en consultation de l'avant-projet de loi fédérale sur les autorités pénales de la Confédération – Elaboration d'un accord de coopération avec Eurojust: négociations avec l'UE

Les Objectifs 2007 du Conseil fédéral

Principaux objets parlementaires planifiés pour 2007 (classés par points essentiels)

1 Accroître la prospérité et assurer le développement durable

1.1 Formation et recherche	<u>1^{er} semestre</u> 2007	<u>2^e semestre</u> 2007
Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011	X	
Message relatif à la révision partielle de la loi sur les EPF: transfert de la propriété de biens immobiliers et administration des biens transférés		X
Message concernant l'article constitutionnel relatif à la recherche sur l'être humain	X	
Message relatif à la participation de la Suisse aux programmes de l'UE en faveur de l'éducation, de la formation et de la jeunesse pendant les années 2008 à 2013	X	

1.2 Economie et compétitivité	<u>1^{er} semestre</u> 2007	<u>2^e semestre</u> 2007
Message relatif à la réglementation des avoirs non réclamés		X
Message portant mise en oeuvre des 40 recommandations du GAFI		X
Message relatif à la révision du droit de la société anonyme		X
Message relatif à la ratification de la Convention de Lugano		X
Message relatif à la révision partielle du code civil (droits réels immobiliers et droit du registre foncier)	X	
Message portant modification de l'arrêté fédéral ouvrant un crédit-cadre pour cautionnement visant à garantir un nombre suffisant de navires de haute mer battant pavillon suisse	X	

1.3 Politique budgétaire et finances fédérales	<u>1^{er} semestre</u> 2007	<u>2^e semestre</u> 2007
Message concernant la modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac		X
Message sur le choix du système d'imposition des couples mariés et des familles		X
Rapport sur l'examen des subventions fédérales (3e rapport)	X	

1.4 Environnement et infrastructure	<u>1^{er} semestre</u> 2007	<u>2^e semestre</u> 2007
Message concernant l'initiative populaire fédérale « Sauvez la forêt suisse » et la révision de la loi sur les forêts	X	
Message concernant la loi d'application de l'article sur le transit alpin (titre modifié: message concernant le projet Trafic de marchandises)	X	
Message concernant le futur développement de l'infrastructure ferroviaire		X
Message concernant la modification de l'art. 86 Cst. (création d'un financement spécial en faveur du transport aérien)		X
Message relatif à la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales		X
Message concernant l'initiative populaire fédérale « Eaux vivantes (Initiative pour la renaturation) »		X
Message concernant l'initiative populaire fédérale « Droit de recours des organisations: Assez d'obstructionnisme – Plus de croissance pour la Suisse! »	X	

1.5 Société de l'information, statistiques et médias	<u>1^{er} semestre</u> 2007	<u>2^e semestre</u> 2007
<i>aucun</i>		

1.6 Institutions de l'Etat	<u>1^{er} se- mestre 2007</u>	<u>2^e semestre 2007</u>
Message concernant l'adaptation d'actes législatifs en rapport avec la déréglementation formelle du droit fédéral		X
Message concernant l'adaptation du droit fédéral dans le cadre de la refonte des commissions extraparlimentaires		X
Message concernant la réforme de la législation régissant le personnel de la Confédération		X

1.7 Organisation du territoire	<u>1^{er} se- mestre 2007</u>	<u>2^e semestre 2007</u>
Rapport sur la stratégie 2007 pour le développement durable		X

2 Répondre aux défis posés par l'évolution démographique

2.1 Sécurité sociale et santé publique	<u>1^{er} semestre 2007</u>	<u>2^e semestre 2007</u>
Message relatif à la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle	X	
Message concernant la révision de la loi fédérale sur l'assurance-accidents	X	
Message relatif à la révision partielle de la loi sur les produits thérapeutiques	X	
Rapport sur les réaménagements législatifs relatifs à la prévention et à la promotion de la santé (en réponse aux po. Humbel Näf 05.3161 et CSSS-E 05.3230)	X	
Rapport sur les risques des réseaux sans fil (en réponse au po. Allemann 04.3594)	X	
Rapport sur les problèmes liés à la technologie RFID (en réponse au po. Allemann 05.3053)		X

2.2 Société, culture et sport	<u>1^{er}</u> <u>semestre</u> 2007	<u>2^e</u> semestre 2007
Message relatif à la loi sur l'encouragement de la culture	X	
Message relatif à la révision de la loi concernant la fondation Pro Helvetia	X	
Message relatif au financement des activités de la fondation Pro Helvetia de 2008 à 2011	X	
Nouveau message relatif à la loi sur le Musée national suisse	X	
Message relatif à la ratification de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles		X
Message relatif à la ratification de la convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel		X
Message concernant un plafond de dépenses en faveur de l'encouragement du cinéma de 2008 à 2011	X	
Message concernant la modification des dispositions légales régissant la lutte contre le dopage		X
Message concernant l'octroi d'aides financières pour des installations sportives d'importance nationale (CISIN 3)	X	
Rapport sur une politique fédérale en faveur des personnes âgées (en réponse au po. Leutenegger Oberholzer 03.3541)	X	
Rapport sur une loi-cadre relative à une politique fédérale de l'enfance et de la jeunesse (en réponse au po. Janiak 00.3469)		X

2.3 Migrations	<u>1^{er}</u> <u>semestre</u> 2007	<u>2^e</u> semestre 2007
<i>aucun</i>		

3 Renforcer la position de la Suisse dans le monde

3.1 Relations internationales	<u>1^{er} semestre 2007</u>	<u>2^e semestre 2007</u>
Messages sur la mise en application de Schengen/Dublin		X
Message relatif à la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie	X	
Message et crédit de programme concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement de 2008 à 2011		X
Message et crédit de programme concernant la continuation des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement de 2008 à 2012		X
Message sur la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI (IV ^e crédit-cadre)	X	
Message concernant la poursuite des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme de 2008 à 2011		X
Message relatif à l'ouverture d'un crédit-cadre pour la poursuite de l'appui accordé aux trois centres de Genève et des activités annexes au cours des années 2008 à 2011	X	
Message concernant la loi fédérale sur Promotion suisse	X	
Message global de promotion économique pour les années 2008 à 2011 (promotion de l'image de la Suisse, politique en faveur des PME, promotion des exportations)		X
Message concernant le financement de la participation de la Suisse à l'exposition universelle de Shanghai en 2010	X	
Message concernant la loi fédérale sur les enlèvements internationaux d'enfants et sur la mise en œuvre des conventions de La Haye sur la protection des enfants et des adultes	X	
Rapport sur l'engagement spécifique de la politique suisse de développement en faveur des enfants (en réponse au po. Gadiant 05.3747)	X	
Rapport sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la coopération au développement de la Suisse (en réponse au po. CPE-CE 05.3711)	X	
Rapport sur les biens publics globaux (en réponse au po. Gadiant 02.3625)		X
Rapport sur la transparence dans l'évaluation, à l'échelle internationale, de l'aide publique au développement (en réponse à la mo. du groupe RL 05.3017)	X	

Rapport sur le fédéralisme: options en matière de politique européenne (en réponse au po. Pfisterer Thomas 01.3160)		X
---	--	---

3.2 Sécurité	<u>1^{er} semestre 2007</u>	<u>2^e semestre 2007</u>
Message concernant la révision 09 de la législation sur l'armée	X	
Message concernant les engagements subsidiaires de l'armée pour soutenir les autorités civiles après 2007	X	
Message concernant la ratification de la Convention des Nations unies contre la corruption		X
Message relatif au Traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Suisse et le Brésil	X	
Message relatif au Traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Suisse et le Chili		X
Message concernant l'accord de coopération policière conclu entre la Suisse et la Bosnie-et-Herzégovine		X
Message concernant la révision de la loi sur les documents d'identité (inclusion des données biométriques dans les documents de voyage)	X	
Message concernant une nouvelle disposition constitutionnelle pour lutter contre les actes de violence perpétrés lors de manifestations sportives (hooliganisme)		X
Message concernant la révision de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure; moyens spéciaux pour acquérir des informations (LMSI 2)	X	
Message concernant une révision partielle du Code pénal autorisant le séquestre de matériel de propagande raciste ou incitant à la violence	X	
Rapport sur la mise en œuvre d'Armée XXI et sur la poursuite du processus (en vertu de l'art.149b LAAM)		X
Rapport sur l'état des lieux concernant les constructions protégées et les abris (en réponse à la motion 05.3715 de la Commission des finances du Conseil national)		X